



Certificat FSEA formateur/trice d'adultes

**Guide pratique pour les experts J+S/esa
(futurs ou actuels) désirant obtenir le certifi-
cat FSEA formateur/trice d'adultes**

**Un document de la Formation du Sport des
jeunes et des adultes**

Sommaire

Introduction	3
1. Conditions d'admission	4
1.1. Reconnaissance d'expert	4
1.2. Attestation d'expérience pratique	4
2. Travail à effectuer avant le module	4
3. Procédure d'inscription	5
4. Module complémentaire en vue de l'obtention du certificat FSEA formateur/trice d'adultes	6
5. Conditions d'obtention du certificat FSEA formateur/trice d'adultes	7
5.1 Validité du certificat	7
6. Divers	7
7. Droit de recours	7
8. Information	8
9. Remarque finale	9

Introduction

Ces dix dernières années, plus de 1300 experts des programmes d'encouragement «Sport des adultes Suisse esa» et «Jeunesse+Sport» actifs dans plus de 40 sports ont suivi le module complémentaire et obtenu le certificat FSEA formateur/trice d'adultes.

Le présent document contient toutes les informations utiles pour les experts esa ou J+S désireux d'obtenir le certificat FSEA formateur/trice d'adultes.

1. Conditions d'admission

1.1. Reconnaissance d'expert

Les experts qui souhaitent s'inscrire au module complémentaire en vue d'obtenir le certificat FSEA formateur/trice doivent être titulaires d'une reconnaissance d'expert valable, enregistrée dans la banque de données nationale pour le sport (BDNS). Ils doivent en outre joindre à leur inscription un extrait imprimé de leur biographie sportive (issu de la BDNS).

1.2. Attestation d'expérience pratique

A l'inscription, les experts doivent justifier d'une expérience pratique de formateur d'adultes d'au moins 150 heures. Cette expérience doit en principe avoir été acquise avec des groupes d'adultes de trois personnes au moins (adultes = personnes de 16 ans et plus, selon la définition de la FSEA). Ces 150 heures doivent être réparties sur 2 ans au moins. L'attestation se présente sous la forme d'une biographie sportive imprimée à partir de la BDNS et, le cas échéant, d'un formulaire de déclaration personnelle qui mentionne les expériences complémentaires.

Sont comptées les heures (et non les leçons) durant lesquelles les experts étaient en contact avec les participants. Les travaux préparatoires et de suivi ne sont pas pris en compte. Chaque jour d'activité saisi dans la BDNS en tant qu'expert J+S et/ou esa compte pour 6h.

2. Travail à effectuer avant le module

Lecture de l'ouvrage «Les interventions lors de cours en groupes» de Rita Milesi (nouvelle édition de 2015).

- Les participants lisent ce livre (27 pages) avant le module et l'apportent lors du module.
- Ils le reçoivent en même temps que la confirmation d'inscription.

3. Procédure d'inscription

Les experts J+S/esa qui répondent aux conditions d'admission peuvent s'inscrire au moyen du formulaire «Inscription au module complémentaire en vue de l'obtention du certificat FSEA formateur/trice d'adultes» et envoyer celui-ci à:

Office fédéral du sport OFSPO
Sport des jeunes et des adultes
Cours Certificat FSEA formateur/trice d'adultes
2532 Macolin
ou par courriel à: sveb-zertifikat@baspo.admin.ch.

Si vous avez des questions de fond, veuillez les adresser à nadin.herzig@baspo.admin.ch.

Le formulaire d'inscription doit impérativement contenir toutes les données personnelles requises, ainsi que l'attestation d'expérience pratique.

Une fois les inscriptions examinées et les participants sélectionnés, le résultat de la sélection est communiqué à tous les inscrits.

Après avoir suivi et réussi le module, les participants reçoivent une facture de 500 francs pour l'établissement du certificat, la bibliographie citée, les repas et l'hébergement.

4. Module complémentaire en vue de l'obtention du certificat FSEA formateur/trice d'adultes

La formation de deux jours permet aux candidats au certificat FSEA formateur/trice d'adultes d'échanger leurs expériences dans divers domaines.

Thèmes abordés durant la partie principale du module:

- Dynamique de groupe et interventions
- Formes de réflexion
- Méthodes de contrôle des objectifs et d'évaluation
- Animation

Thèmes abordés durant la partie informative:

- Aperçu du système de la formation des adultes en Suisse
- Valeur du certificat FSEA formateur/trice d'adultes dans la formation des adultes en Suisse
- Possibilités de formation continue dans un autre domaine que le sport (autres certificats, brevet)
- Informations concernant les contributions versées par la Confédération pour les cours préparatoires aux examens fédéraux (financement par sujet)

5. Conditions d'obtention du certificat FSEA formateur/trice d'adultes

Les candidats ayant suivi intégralement le module sont habilités à recevoir le certificat FSEA formateur/trice d'adultes.

Ces certificats leur sont remis personnellement avant la fin du module.

Important: participer au module complémentaire ne permet pas de prolonger une reconnaissance J+S ou esa!

5.1 Validité du certificat

La validité du certificat FSEA formateur/trice d'adultes (BFFA-M1, certificat de module 1) est illimitée.

6. Divers

Le module, dirigé par deux animateurs, est proposé à partir de 10 participants et peut accueillir jusqu'à 36 participants.

7. Droit de recours

La décision du prestataire du module peut faire l'objet d'un recours écrit et motivé auprès de la Commission Assurance Qualité (C-AQ) dans les 30 jours suivant sa notification. Celle-ci examine la régularité de la procédure sur le plan formel. Le recours est gratuit.

8. Information

Les candidats au certificat FSEA formateur/trice d'adultes sont informés comme suit:

Qui?	Quand?	Comment?
Futurs experts	Lors des cours d'experts, 1 ^{re} partie	Remise du guide pratique avec explications
Futurs experts	A différents moments (avant, pendant et après un module de certificat FSEA formateur/trice d'adultes)	Réseaux sociaux
Experts en exercice (version 1)	Lors de la formation continue	Remise du guide pratique avec explications
Experts en exercice (version 2)	Lors des cours de cadres	Intervention des formateurs
Experts en exercice (version 3)	Dans le cadre des cours et des informations proposés par la fédération	Par les responsables de la formation
Experts en exercice (version 4)	Sur les sites Internet J+S/esa	Informations à la rubrique «Actualités» et téléchargement du guide pratique
Experts en exercice (version 5)	Par téléphone ou par courriel	Envoi du guide pratique par courrier postal ou par courriel
Futurs moniteurs	Lors des cours de moniteurs	Perspectives: comment devenir formateur d'adultes après avoir obtenu une reconnaissance de moniteur? Informations générales dans les actualités J+S

9. Remarque finale

L'OFSPPO a obtenu en avril 2021 le renouvellement de son autorisation à délivrer le certificat FSEA formateur/trice d'adultes. A compter de 2021, les certificats sont délivrés selon les règles décrites dans le présent guide. Toutes les remarques et suggestions sont les bienvenues. Merci de contacter le secrétariat des cours SJA à l'adresse suivante: sveb-zertifikat@baspo.admin.ch